

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité



MINISTERE DU PLAN

DECLARATION DE LA GUINEE A LA 29^{ème}
SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES
NATIONS UNIES SUR LE SUIVI DU PA/CIPD

Prononcée

Conakry, le 22 Septembre 2014

DECLARATION DE LA GUINEE A LA 29^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES SUR LE SUIVI DU PA/CIPD

Je voudrais lors de cette brève intervention féliciter M. le Président pour son élection à la présidence de cette séance

Permettez-nous Excellence Mr le Président de saisir cette plateforme pour remercier très sincèrement la communauté internationale qui nous a manifesté un grand élan de solidarité en réponse à l'épidémie de la fièvre hémorragique à virus EBOLA. Grâce à la mobilisation de tous autour des efforts du Gouvernement guinéen, cette épidémie est en train d'être maîtrisée.

Revenant à la substance de la présente session, nous rappelons que la Guinée s'était engagée au Caire en 1994 à mettre en œuvre le Plan d'Action de la CIPD.

Ma délégation souscrit entièrement à la déclaration faite par le distingué représentant de l'Ouganda au nom du Groupe africain.

C'est aussi le moment pour nous d'indiquer qu'en matière de Population et Développement, notre pays a enregistré des progrès considérables ces vingt (20) dernières années, parmi lesquels, il convient de souligner la prise de conscience de l'importance des questions de population qui s'affirme de plus en plus au sein de la famille et de toutes les communautés

sociales guinéennes et les actions engagées par l'Etat, fortement appuyées par la communauté internationale dont les Agences du système des Nations Unies.

Les résultats encourageants obtenus doivent nous inciter à redoubler d'efforts pour non seulement consolider les acquis, mais surtout pour faire face aux indicateurs sociaux et démographiques dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 52 % de la population sont des femmes qui, dans leur grande majorité, sont analphabètes et pauvres ;
- 47 pour cent de la population totale ont moins de 15 ans ;
- Huit femmes meurent tous les jours en donnant la vie, soit un ratio de 724 décès pour cent mille naissances vivantes ;
- 96 femmes sur cent ont subi la mutilation génitale ;
- Une migration internationale importante, mais mal connue ;
- Une urbanisation accélérée depuis 1984, concomitante à un exode qui vide les zones rurales de leurs populations actives ;
- Une dégradation de l'environnement liée à la pression démographique, l'exploitation minière et à la persistance de la pratique des méthodes culturales traditionnelles ;
- Une perpétuation encore observable, par la société guinéenne des rapports d'inégalité de genre.

Par ailleurs, si l'on se réfère aux données fournies par l'enquête démographique à travers le sondage de 1954 et le RGPH de 2014, force est de constater qu'au cours de la période considérée, la Population de la Guinée est passée de 2,6 millions d'habitants à environ 11 millions, soit une augmentation de plus de 8 millions d'âmes.

Cela signifie que l'on ne saurait trouver de solutions durables aux problèmes de sécurité alimentaire, d'environnement, de santé de la reproduction, de pauvreté, de l'emploi des jeunes, de lutte contre les violences basées sur le genre sans résoudre les questions démographiques.

De manière générale, nous regardons l'avenir avec beaucoup d'espoirs, de sérénité et de détermination car, de nos jours, la société guinéenne se transforme de façon qualitative. En effet, le statut de la femme s'améliore, la lutte contre le VIH/Sida gagne en efficacité, davantage de programmes de santé en général et de santé de la reproduction en particulier sont mis en œuvre et touchent de plus en plus les femmes, des milliers d'enfants sont scolarisés surtout les filles.

Je suis persuadé qu'en articulant mieux les objectifs socio-économiques et démographiques, on ouvrira la voie à un développement durable.

Cependant, nous parviendrons difficilement à ce résultat si nous n'investissons pas dans les jeunes, la planification familiale, la construction de villes durables et si nous ne renforçons pas les liens ville-campagne. Les structures des

ménages et les modes de vie nous y obligent. Cet investissement nécessite la prise en compte de la dynamique de population dans la planification du développement à tous les niveaux et doit bénéficier encore d'un soutien plus appréciable de la communauté internationale, à travers nos partenaires au développement.

Enfin, nous notons que le Programme d'Action de la CIPD au-delà de 2015 aborde non seulement les préoccupations ci-dessus, mais il insiste aussi sur d'autres aspects tels que la réduction de la pauvreté, la nécessité pour les pays de prendre des dispositions en vue de bénéficier du dividende démographique, la bonne gouvernance, la protection de l'environnement, la recherche d'alternatives au financement des stratégies du développement, la promotion et la protection des droits humains. C'est pour toutes ces raisons que nous soutenons les grands buts et objectifs du Programme d'Action de la CIPD au-delà de 2014.

Pour terminer, je voudrais rappeler que dans notre monde en mutation, les performances à réaliser face aux défis qui nous interpellent, nous commandent de repenser la place et le rôle de l'Afrique dans le concert des Nations. Ceci nous permettra de définir l'apport du continent dans la construction du nouveau cadre fondé sur le développement durable au sein duquel le Programme d'Action de la CIPD « peut encore être une source d'inspiration pour chacun de nous », comme le disait le Secrétaire Général des Nations unies

Je vous remercie.